

DELIBERATION n° 202310100115

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Lutins de la Reine », de 24 berceaux, conventionné avec la CAF 77, ayant fait l'objet d'une mise à jour du 07 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Lutins de la Reine » de 24 berceaux, conventionné avec la CAF77, joint en annexe à la présente délibération,
- dit que le Maire ou son représentant sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 35 mn.

Le secrétaire de séance,



Luc ETIFIER

Le Maire,



Gérard CHANCLUD